



Assurer 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens (2HSC)

**Autorisation parentale pour la participation au dispositif
Année scolaire 2023-2024**

Je soussigné(e),

demeurant à

déclare être le représentant légal, du mineur

né(e) le à

scolarisé(e) au collège Michel Lotte en classe de

J'autorise mon enfant :

➤ A participer à toutes les activités proposées dans le cadre du dispositif « 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens » organisées par La Team Belle Ile au Collège Michel Lotte.

du 9 janvier au 15 février les mardis de 17 à 18h les jeudis de 17 à 18h

du 12 mars au 18 avril les mardis de 17 à 18h les jeudis de 17 à 18h

du 14 mai au 20 juin les mardis de 17 à 18h les jeudis de 17 à 18h

➤ A répondre à une enquête d'évaluation sur les « 2 heures de sport en plus pour les collégiens » mise en place par la structure.

Droit à l'image :

J'autorise les encadrants du club organisateur, à utiliser dans le cadre pédagogique (site internet, publications, reportage) des photos et/ou vidéos de mon enfant prises au cours de ces activités.

Je précise les modalités de prise en charge de mon enfant à la fin des cours :

J'autorise mon enfant à rentrer à son domicile de manière autonome à la fin des cours.

Je n'autorise pas mon enfant à rentrer à son domicile de manière autonome à la fin des cours et m'engage à venir le récupérer au collège.

Je n'autorise pas mon enfant à rentrer à son domicile de manière autonome à la fin des cours et autorise à le récupérer au collège à la fin des cours.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



J'autorise les responsables de la Team Belle Ile, organisateurs de l'activité « 2 heures de sport en plus pour les collégiens » à prendre toute mesure d'urgence induite par l'état de santé de mon enfant ou la survenue d'un accident lors de la réalisation des séances et de m'en tenir informé.

En cas d'urgence :

Nom et Prénom de la personne à prévenir

Téléphone(s) sur lequel(s) vous êtes joignable aux horaires des créneaux « 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens » :

**ENGAGEMENTS RECIPROQUES Structure-Jeune/famille
« 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens » (2SH+)
Année scolaire 2023-2024**

Le mineur, sous couvert de son représentant légal, ou son représentant légal s'engage à informer le collège de son absence exceptionnelle par les moyens de communication habituels (tel, mail, Pronote)

L'organisateur s'engage à informer le représentant légal d'une éventuelle annulation d'un créneau « 2HSC ». L'organisateur informe le représentant légal du mineur de l'éventuelle absence de ce dernier aux créneaux, sans justification.

Le club organisateur a souscrit une assurance « responsabilité civile » auprès de :
Nom, adresse de l'assureur et numéro de sociétaire:

.....

Le club organisateur informe le représentant légal qu'il peut souscrire une assurance complémentaire individuelle accident-dommage corporel pour le collégien concerné.

Le à

Signature du mineur

Signature du représentant légal